

Numerus clausus: les blouses blanches au pays de Kafka

■ Il faut corriger d'urgence le décalage grandissant entre le nombre de diplômés en médecine et en dentisterie et le nombre d'attestations leur permettant d'exercer leur métier ou de se spécialiser. Sans quoi, des centaines de jeunes seront bloqués dès juin prochain, malgré un diplôme obtenu à force de travail acharné et les besoins du marché.

Depuis que le numerus clausus à la sortie des études de médecine et de dentisterie a été instauré au niveau fédéral en 1997, sans cohérence avec la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les universités ont dit publiquement à maintes reprises tout le mal qu'elles pensaient de cette mesure et de la situation kafkaïenne dans laquelle elles étaient placées par l'inconséquence du monde politique.

Tout le mal parce que ce numerus clausus, mal calibré, a généré une pénurie de médecins au détriment des structures hospitalières les plus fragiles mais aussi les plus socialement indispensables à notre système de santé. Situation que déplorent les hôpitaux publics qui ont de plus en plus de mal à assurer leur recrutement.

Tout le mal parce que, dans un système européen ouvert, il a conduit à importer des médecins d'autres pays européens au détriment de nos propres jeunes, interdits d'accès à deux formations d'excellente qualité et à des métiers parmi les plus indispensables à la santé publique.

Tout le mal parce que le système, instauré à la sortie des études de base de médecine par le pouvoir fédéral, empêche potentiellement ces jeunes, après 7 années d'étude de médecine, de poursuivre

leur formation en ayant accès au master complémentaire. Ils auraient de ce fait un diplôme de médecin mais sans aucune spécialisation, ce qui les rendrait inadaptés au marché de l'emploi.

Il s'agit donc non seulement d'un numerus clausus à l'accès à la profession mais aussi à la formation, ce qui choque profondément le monde universitaire.

L'application stricte de ce numerus clausus crée une situation kafkaïenne qui conduit au blocage des étudiants aux 2/3 de leur parcours d'apprentissage. En effet, le numerus clausus fédéral à la sortie n'a pas été synchronisé avec une mesure similaire au niveau de l'entrée dans les études de médecine et de dentisterie. Après de multiples changements des modes de sélection au cours des années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a supprimé tout filtre à l'entrée des études en 2008. Depuis cette date, un nombre chaque année croissant de jeunes ont entrepris des études de médecine et de dentisterie. Il faut rappeler ici que les universités sont obligées de par la loi d'inscrire tous les étudiants finançables.

En outre, le législateur délègue aussi aux universités, qui n'ont aucune marge de manœuvre, la responsabilité de distribuer aux jeunes diplômés médecins et dentistes les attestations disponibles de par les quotas fixés par le gouvernement fédéral.

Les universités de la Fé-

dération Wallonie-Bruxelles ont fait entendre leur voix et lutté jusqu'à la fin de la législature précédente pour que le monde politique revienne à la raison et corrige le décalage grandissant entre le nombre de diplômés (et de futurs diplômés) et le nombre d'attestations à distribuer. Comme indiqué par les textes légaux et afin d'éviter de bloquer de jeunes diplômés (en médecine), elles ont distribué un peu plus d'attestations que les quotas en application de l'arrêté royal instaurant le "lissage" des quotas jusque 2018 (médecine) et 2020 (dentisterie). Mais ce système a ses limites et celles-ci sont aujourd'hui atteintes.

Les universités ne peuvent continuer cette procédure sous peine de se mettre hors la loi ou de priver, dans deux ans, des promotions entières de médecins et de dentistes des attestations leur permettant de finir leur formation et d'exercer leur métier.

Nos appels au monde politique n'ayant pas été entendus ni même écoutés, n'ayant pu obtenir un rendez-vous avec l'actuel formateur qui détient pourtant la meilleure clef pour résoudre ce dossier, nous sommes donc contraints de nous en tenir strictement à la loi (comme nous l'avons fait jusqu'à présent) et de limiter dès cette année et pour les années à venir le nombre d'attestations distribuées de telle sorte que les quotas soient respectés au bout de

la période de lissage soit en 2018 pour les médecins et en 2020 pour les den-

tistes.

Cela veut dire concrètement, vu que le nombre de diplômés dans ces deux filières va exploser dès la fin de cette année, que d'ici 2020 des centaines de jeunes dentistes et d'ici 2018 plus d'un millier de jeunes médecins seront, malgré leur diplôme acquis à force d'un travail acharné, interdits de finir leur formation et d'exercer leur métier.

Très concrètement, en cette fin d'année académique. 300 diplômés

en médecine (soit près de 50 % des diplômés attendus) et 90 diplômés en dentisterie (soit près de 60 % des diplômés at-

tendus) n'auront pas accès à une attestation et donc à un numéro Inami.

Nous dénonçons avec force cette situation absurde et invitons les étudiants à se joindre à nos appels pour que, ensemble, nous obtenions du monde politique l'arrêt de ce système et l'augmentation du nombre d'attestations:

Nous espérons que, devant cette situation inacceptable, le bon sens finira par prévaloir et qu'une solution humaine et cohérente sera dégagée au bénéfice de tous les étudiants par ceux-là même qui en ont le pouvoir. Nous nous tenons à leur entière disposition pour y travailler ensemble.

**Nous
dénonçons avec
force cette situation
absurde et invitons
les étudiants à se
joindre à nos appels
pour que, ensemble,
nous obtenions du
monde politique
l'arrêt de ce
système.**

**VINCENT
D'ORIO**

YVON ENGLERT

**DOMINIQUE
VANPEE**

Doyens des Facultés
complètes
de Médecine et de
Sciences dentaires,
respectivement
à l'ULG, l'ULB
et l'UCL.